

Québec français



Le Dictionnaire du français Plus

Jean-Pierre Jouselin

Number 76, Winter 1990

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/44633ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Jouselin, J.-P. (1990). Review of [*Le Dictionnaire du français Plus*]. *Québec français*, (76), 40–42.

Le Dictionnaire du français Plus

Le Centre Éducatif et Culturel avait déjà publié le *Dictionnaire CEC jeunesse* à l'intention des enfants de 8 à 13 ans. Cet ouvrage adapté du *Hachette junior* avait été bien accueilli. Fort de cette expérience, le Centre Éducatif et Culturel s'est lancé dans l'adaptation d'un autre dictionnaire Hachette, mais cette fois-ci destiné au grand public. Le résultat est un produit très intéressant qu'il convient d'examiner en détail.

Un dictionnaire de langue assorti de développements encyclopédiques

Le *Dictionnaire du français Plus* a hérité de la formule mise au point par la maison Hachette qui a conçu, avec le *Dictionnaire du français* 1987, un ouvrage dont les dimensions et les caractéristiques s'écartent des modèles popularisés par le *Petit Larousse illustré* et le *Petit Robert*. Sa nomenclature est d'environ 62 000 mots¹; il ne contient ni illustrations ni noms propres. Il fait une large place à la morphologie en multipliant les entrées consacrées aux préfixes et aux suffixes². Outre ceux qui sont courants comme *a-* (amoral, apatride), *-able* (faisable, mangeable, secourable), le DFP signale ceux qui servent à former des mots savants tels *acro-* qui veut dire «extrême, élevé» (acrolecte, acrostiche) ou *aden(o)-* qui signifie «glande» (adénite, adénoïde, adénoopathie).

Selon l'éditeur, le dictionnaire accorde une importance particulière aux vocabulaires technique et scientifique. Des cinquante premiers mots appartenant à des vocabulaires spécialisés et identifiés comme tels, seuls quarante ont été relevés chez les concurrents. *Abeillage*, *abluer*, *abomasum*, *abraxas*, *abyme*, *acanthaires*, *acanthocyte*, *acanthose*, *acare*, *accipitiformes* sont absents du PLI 89 et du PR 88. Le DFP enregistre donc plus de mots techniques et scientifiques. Mais il faut tenir compte du fait

qu'il n'a pas inclus *abacule*, *abat-vent*, *abat-voix* et *acarus*, présents dans le Larousse et le Robert, de même que *acaricide* et *acariose* présents uniquement dans le Larousse.

L'écart est donc moins important qu'il ne paraît. Il faut aussi reconnaître que le DFP note systématiquement l'appartenance d'un mot à un vocabulaire spécialisé, si bien que, en ouvrant le dictionnaire, on a l'impression d'un foisonnement de mots scientifiques et techniques³. La distribution des marques semble parfois manquer de rigueur : *acanthocytose*, *acatalepsie* et *acataleptique* n'en portent aucune. Ce sont pourtant des mots de spécialités. *Abduction* n'en porte pas plus alors que le PR 88 et le PLI 89 le classent tous deux dans le domaine de la physiologie.

L'étymologie a été reléguée à la fin de l'article, immédiatement avant le développement encyclopédique s'il s'en trouve. Il n'y a pas de citations d'auteur sauf pour les canadianismes.

Certaines définitions peuvent laisser le lecteur sur sa faim comme celle de *acanthoptérygien* : «Poisson téléostéen dont les nageoires comportent des rayons épineux.» C'est le défaut du dictionnaire de langue. Le PLI 89, résolument encyclopédique, en donne plus qui note qu'il s'agit d'un groupe de poissons comprenant notamment la perche, le maquereau et le thon.

En fait, si le lecteur prend l'initiative de se reporter à *téléostéens*, il en apprendra autant et davantage grâce au développement encyclopédique⁴. Il y en a ainsi un millier dans l'ouvrage qui corrigent ce que la formule «dictionnaire de langue» peut avoir de frustrant pour les esprits avides de détails concernant choses et idées.

Le DFP contient aussi un avant-propos de Pierre Auger et Normand Beauchemin et, de Claude Poirier, une pré-

Jean-Pierre JOUSSELIN

sentation du dictionnaire et trois études : «l'Anglicisme en France et au Québec», «la Notion de québécoisisme» et «l'Expansion du français hors de France». Ce sont des textes qu'il convient de lire attentivement, car ils livrent les raisons pour lesquelles il était nécessaire qu'un tel travail fût entrepris.

Un dictionnaire adapté au contexte québécois et nord-américain

Le travail d'adaptation porte d'abord sur la nomenclature, à laquelle il faut ajouter les québécoisismes et autres canadianismes. Ce sont des mots du bon usage, *abatis* (ou *abattis*), *abatteuse* (engin à abattre les arbres), *abénaquis*, *aboiteau*, *abrier*, *acadianisme*, *accréditation syndicale*, mais aussi des mots de la langue familière, *accotable*, *accotage*, *accoté*, *achalant*, *achalanterie*, *achaler*. Il faut aussi revoir la description de ceux qui figurent déjà dans le dictionnaire pour ajouter les emplois propres au Québec, emplois tout à fait neutres, *abandon* scolaire*, *abri* fiscal*⁵ ou familiers, *accoter* quelqu'un* (lui fournir un soutien), *s'accoter* (vivre en concubinage). Il ne faut pas hésiter à noter ceux qui sont controversés, tels *abreuvoir* (à l'usage des humains), *abus* et *abuser* (dans un contexte de sévices sexuels), *académique* (au sens de scolaire). Le lexicographe n'a pas à censurer mais à fournir, dans la mesure de ses connaissances, les indications qui permettront au lecteur de faire un choix éclairé⁶.

Les domaines touchés sont variés; ceux de l'alimentation (*bagel*, *jello*, *pastrami*), de la faune et de la flore (*crapet*,



Il y en a ainsi un millier dans l'ouvrage qui corrigent ce que la formule «dictionnaire de langue» peut avoir de frustrant pour les esprits avides de détails concernant choses et idées.

poulamon, *épinette*) et de l'administration (*bien-être social*, *municipalité régionale de comté*, *sous-ministre*) ont fait l'objet d'un soin particulier. Certains vocables, *acadien*, *judiciaire*, *paroisse*, *parti*, *seau*, se sont enrichis de développements encyclopédiques qui sont de passionnantes histoires des mots et des institutions. Les sigles n'ont pas été oubliés; ceux des principales organisations syndicales (CEP, CSD, CSN, CTC, FTQ), des corps policiers (GRC, SQ), des institutions (CLSC, CUM), des partis politiques (PC, PLQ, PQ) figurent en bonne place. Mais est-ce une erreur si le NPD est absent ?

Tous les mots ajoutés ne sont d'ailleurs pas des québécoisismes ou des canadianismes. Il semble que les rédacteurs du DFP aient voulu corriger des lacunes en insérant *abaissable*, *abrité* (à l'abri du vent), *abasié* (perte de la faculté de marcher), *accélééré* (voc. du cinéma), *acculturer*, *absentéiste*, pour ne parler que des premiers mots à l'ordre alphabétique.

Le travail d'adaptation porte aussi sur les exemples et les définitions afin de privilégier les références québécoises, canadiennes ou nord-américaines. On parlera donc de la peine de mort qui «a été abolie au Canada en 1976» et non du servage aboli «en Russie» sous Alexandre II (*abolir*), de «l'accent acadien» plutôt que de «l'accent du midi» (*accent*). «La carte d'abonnement SNCF», qui renvoie à une réalité trop exclusivement française, se change en «carte d'abonnement à un club» (*abonnement*)⁷. Enfin, l'exemple peut être simplement supprimé comme dans le cas d'*absinthe* si le lexico-

graphe juge qu'il est sans intérêt pour le lecteur canadien de savoir que sa fabrication et sa vente «sont interdites en France».

Les définitions doivent être reprises pour éviter le recours à des notions ou à des institutions inconnues au Canada. Ainsi l'explication du mot *accusation* contenait une référence à la personne traduite devant la «cour d'assise», juridiction qui n'existe pas ici. C'est pourquoi on parlera dans le DFP d'une personne traduite «en justice». Il faut indiquer que parfois un usage signalé est peu ou pas connu au Québec et que, du point de vue du locuteur québécois ou canadien, il caractérise une variété de français autre, presque toujours l'hexagonale, puisque le Hachette est avant tout destiné au public français. D'où la multiplication de la marque géographique «France» que l'on retrouve à *carte grise* (certificat d'immatriculation d'une automobile), *cartable* (sacoche d'écolier), ou *gang* (association de malfaiteurs). Il faut aussi indiquer que des mots comme *brainstorming*, *brain-trust* et *kit* sont des anglicismes⁸ et noter les prononciations québécoises de *club* (klyb) ou *country* (kontre).

Il convient de remplacer la plupart des institutions françaises par les institutions canadiennes et québécoises dans les développements encyclopédiques qui suivent, par exemple *académie* ou *conseil*. Il convient enfin de noter les recommandations de l'Office de la langue française concernant le féminin de noms comme *accordeur* ou *auteur* et de signaler les divergences avec celles de l'Administration française : l'usage de *bogue* en informatique, pour parler d'un défaut

dans un logiciel, est déconseillé au Québec parce qu'emprunté à l'anglais *bug*.

Tout comme pour la nomenclature, il semble bien que les rédacteurs du DFP aient voulu corriger des lacunes en incluant le sens de «absence du lieu de travail» à *absentéisme* ou en remplaçant la définition de *abrogation*, «action d'abroger», par une autre plus appropriée : «anéantissement d'une loi, d'un règlement...». Ce souci d'éviter les définitions trop générales du type «action de», «qualité de» se retrouve dans les nombreux articles introduits ou remaniés.

Un certain nombre de mots ont été supprimés. Ce sont ceux du vocabulaire militaire, plus ou moins argotique, *biffe* et *biffin* (infanterie, fantassin), *cagna* (abri, cabane), *mataf* (matelot), *perme* (permission), *tringlot* (soldat spécialisé dans le transport des troupes). Ce sont aussi des sigles en usage dans le monde l'éducation, CES, CET (collège d'enseignement secondaire, technique), BEPC (brevet d'études du premier cycle), des mots forgés sur des sigles d'organisations syndicales, *cégétiste* (CGT), *cédétiste* (CFDT). Les anglicismes du domaine sportif, *corner* (coup de pied de coin), *goal* (gardien de but), *goal average* (moyenne des buts), *pack* (ensemble des huit joueurs avant au rugby), ont disparu de même que des anglicismes courants comme *chewing-gum* (gomme à mâcher), *jerricane* (bidon de forme rectangulaire) et *kitchenette* (petite cuisine). Enfin ont été bannis de la nomenclature des mots populaires ou argotiques, *cogne* (policier), *mater* (regarder), *nase* (nez), ainsi que des régionalismes de France, *aber* (estuaire d'une rivière en Bretagne), *buron* (petite fromagerie en Auvergne) et *traboule* (ruelle à Lyon).

Un dictionnaire fiable malgré certains défauts

Mais il est parfois difficile de trouver la logique qui préside à ces suppressions. Pourquoi ONU (Organisation des Nations Unies) et pas SDN (Société des Nations) ? Pourquoi supprimer *paddock* et *pucier* et non *pageot* alors que les trois sont des synonymes plus ou moins argotiques de «lit» ? Pourquoi effacer à *lampe* «s'en mettre plein la lampe» (manger et boire beaucoup) et maintenir *becqueter* et *grailier*, deux synonymes populaires de «manger» ? Pourquoi enfin avoir

maintenu les régionalismes *borie* (maison de pierres sèches dans le Midi) et *cagnard* (coin ensoleillé et abrité en Provence) ? Tout cela paraît bien arbitraire, aussi arbitraire que la suppression du développement encyclopédique sous *acide*, ou la disparition de *saint-paulin* qui désigne un fromage que l'on trouve dans toutes les grandes chaînes d'alimentation.

Le choix des canadianismes est contestable dans la mesure où les mots du vocabulaire courant ne sont pas tous présents; *affaires extérieures*, *allège* (véhicule —), *amancher* (arranger), *amourettes* (animelles), *anti-émeute* (brigade —), *aqueduc* (réservoir d'eau), *arcades* (salles de jeux électroniques), *atome* (jeune joueur de hockey), *attisée* (faire une —) auraient pu être là. Il faut dire à la décharge des collaborateurs que l'éditeur craignait beaucoup l'inclusion de termes qui au Québec avaient subi les foudres des défenseurs de la pureté de la langue. Ceci explique sans doute l'absence de *bine*, *fun* et autre *pinotte*. D'autre part, les lexicographes sont tributaires des descriptions, et celle du vocabulaire québécois, bien qu'avancée, est loin d'être achevée.

La suppression d'articles a engendré quelques erreurs. À *ria* subsiste un renvoi à *aber*, mais ce mot a disparu. Il en est de même à *chourin* (couteau), *chouriner*, *chourineur*, qui renvoient à une série, *surin*, *suriner*, *surineur*, tombée dans les oubliettes. L'inclusion des développements dans le corps des articles est aussi source d'erreurs. Le québécois *faire du pouce* a été introduit sous *pouce* au sens 5. Mais à *stop* on renvoie de l'expression française *faire du stop* à *pouce* au sens 4 ! Ce sont des brouilles certes, mais agaçantes. Une prochaine édition devrait faire disparaître ces maladresses⁹.

Plus sérieux est le problème que pose la circulation dans le dictionnaire. À *bouette*, le synonyme *slush* est indiqué, mais le contraire n'est pas vrai. Quand il y a des locutions du genre *accrocher ses patins*, *centre d'achats*, elles sont traitées tantôt au premier (*centre* d'achats*) tantôt au second (*accrocher ses patins**). Il serait bon qu'elles figurent aussi respectivement sous *achat* et *accrocher* avec renvoi au mot où elles sont traitées.

Le travail d'adaptation d'un dictionnaire est un travail démesuré. À partir du moment où l'on veut déplacer le regard que l'on porte sur le lexique et où l'on décide que l'angle sous lequel on examinera les mots sera québécois, les problèmes surgissent, difficiles à résoudre. Les solutions adoptées sont souvent empiriques, bien qu'elles cherchent à s'inspirer de critères rigoureux. C'est que les besoins de l'usager sont souvent contradictoires. Le traitement des anglicismes usuels en France en est une preuve. En bonne logique, il faudrait supprimer ceux que condamne la norme québécoise, surtout lorsqu'ils ont un équivalent français. Mais que faire lorsque l'usager veut savoir ce qui est utilisé en France ? Comment choisir les anglicismes de là-bas que les Québécois ne peuvent ignorer ? Adapter un dictionnaire, c'est aussi se demander quelle part des vocabulaires populaire et argotique de France un Québécois doit retrouver dans un ouvrage qui lui est destiné, quels régionalismes il faut maintenir. Là encore le partage n'est pas aisé.

Autre point conflictuel, le traitement des québécismes. Il est tout à fait naturel, lorsque l'on reconnaît la légitimité de l'usage que les Québécois font du français, de ne pas signaler les québécismes d'un signe distinctif. C'est une attitude cohérente, la seule, dirions-nous. C'est celle que les rédacteurs ont choisie. Mais on ne peut ignorer le désir de beaucoup de Québécois de vouloir identifier les québécismes. Comment leur donner satisfaction ? Ce ne pourrait être que partiellement et de façon imparfaite, compte tenu de la difficulté de définir rigoureusement la notion de québécisme¹⁰.

Finalement, que dire du *Dictionnaire du français Plus* si ce n'est que ses rédacteurs ont réussi à en faire un ouvrage qui reflète assez bien le standard linguistique québécois, compte tenu des réserves qui ont été faites ? Le DFP est un ouvrage solidement documenté qu'un enseignant ne peut désormais ignorer. Il devrait figurer en bonne place parmi les ouvrages de référence d'une classe. C'est aussi «un premier pas vers un dictionnaire général de la langue québécoise»¹¹, comme le voulaient ses auteurs, et on ne peut que lui souhaiter longue vie à travers ses rééditions prochaines. ●

Notes

1. Soit 4000 de plus que le PLI et 8000 de moins que le PR. Bien entendu, ce ne sont que des approximations fournies par les éditeurs dans les feuillets publicitaires.

2. C'est aussi la politique du *Petit Robert*. Par contre, le PLI ne consacre pas d'entrées aux affixes, ayant choisi de les regrouper dans des tableaux.

3. Le PLI 89, qui ne met aucune marque à *abiétacée*, *abiotique*, *absoute*, *abstème*, *acanthocéphale*, le PR 88, aucune à *abroger*, *accepteur* (au sens 1) et les deux, aucune à *acalèphe(s)*, *acanthacée(s)*, *acanthoptérygien(s)*, *acarien(s)* et *acclimatement*, donnent l'illusion de contenir beaucoup moins de mots spécialisés qu'ils n'en ont en réalité.

4. Un renvoi à *téléostéen* aurait été le bienvenu.

5. *Abri* fiscal* a fait son entrée dans le *Dictionnaire de notre temps*, Hachette, 1988 (supplément : Les mots nouveaux du français vivant). Il a aussi fait son apparition dans le PLI 90. Dans l'un et l'autre cas, on ne le mentionne pas comme québécois.

6. Et il n'y a rien de scandaleux à ce que parfois les avis diffèrent d'un auteur à l'autre. Il n'existe en la matière aucun ouvrage qui ait raison de A à Z.

7. Cela est d'autant plus nécessaire que le dictionnaire ne place pas en entrée le sigle SNCF (Société nationale des chemins de fer français) et que le lecteur québécois qui n'est pas au fait des réalités françaises serait bien en peine de savoir de quoi il retourne.

À noter que le *Hachette 87* avait omis l'entrée SNCF et se contentait d'expliquer le sigle à l'adresse *chemin de fer*, postulant que tout francophone savait que SNCF avait trait aux chemins de fer.

8. La tolérance à l'égard des emprunts à l'anglo-américain est plus grande en France, si bien que les lexicographes traitent souvent ces mots comme s'ils étaient bien intégrés au lexique français.

9. Autre exemple : la prononciation québécoise de *trust* (tʁost) n'est pas notée alors qu'elle illustre les propos de Claude Poirier dans «l'Anglicisme en France et au Québec».

10. Cf. «la Notion de québécisme», Claude Poirier, DFP, p. 1851.

(Certains québécismes ou canadianismes sont signalés de façon tout à fait accidentelle. Ce sont les seuls mots à être accompagnés d'une citation d'auteur.)

11. DFP, *Avant-propos*, P. Auger, N. Beauchemin, p. XII.